

Le 04 juillet 2024,

**Direction Action Sociale et Insertion**  
**Service Accueil, Aides et Accompagnement Social**  
CS/PP

Avis de vacance

**SERVICE ACCUEIL, AIDES ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

**Travailleur.se social.e/ référent.e APA et accompagnement social personnes âgées**

*Emploi à temps complet en CDD d'un an éventuellement renouvelable  
relevant du cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif (catégorie A)*

*Prise de poste au 1<sup>er</sup> octobre 2024*

**AU PLUS TARD LE 04 AOUT 2024**  
**DÉLAI DE RIGUEUR**

**MISSION DE LA DIRECTION ET DU SERVICE :**

Le CCAS de Saint-Martin-d'Hères mène dans la Direction Action Sociale et Insertion :

- une politique de prévention et d'animation de la vie sociale à partir des cinq maisons de quartier de la commune (agrément CAF),
- une politique de soutien aux personnes confrontées à différents facteurs d'exclusion.

A ce titre, le service Accueil, Aides et Accompagnement Social exerce différentes missions :

- l'accueil principal du CCAS qui permet écoute, réponse et orientation,
- un soutien individualisé aux habitants dans leurs démarches d'accès aux prestations d'aide sociale et aux droits (instruction des dossiers d'aide sociale légale, de RSA, d'APA, domiciliation des personnes sans domicile stable...)
- des aides financières facultatives pour les ménages en difficultés sociales et financières
- l'accompagnement social des allocataires du RSA isolés et en couple sans enfant (orientés par le Département)
- l'évaluation médico-sociale APA et l'accompagnement social des bénéficiaires de l'APA
- l'accompagnement social au titre du logement (impayés de loyer et de charges, expulsions, précarité énergétique, OPAH, référent hébergement)

**MISSIONS DU POSTE :**

Sous la responsabilité du/de la responsable du service Accueil, aides et accompagnement social, l'assistant socio-éducatif interviendra sur les missions relatives à l'accompagnement social global des personnes âgées formulant une demande d'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) à domicile et à l'évaluation des demandes d'APA.

**Centre Communal d'Action Sociale**

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 74 12

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Président du CCAS

## Missions / Activités

### **Évaluation médico-sociale APA :**

- Évaluer au domicile le degré d'autonomie et les besoins de la personne âgée demandeuse de l'APA et domiciliée sur la commune de Saint-Martin-d'Hères,
- Élaborer, mettre en œuvre et suivre un plan d'aide personnalisé,
- Assurer le suivi des situations et adapter les aides aux besoins de l'utilisateur,
- Participer aux réunions d'équipe et aux réunions métiers organisées par le Conseil départemental

### **Accompagnement social des bénéficiaires de l'APA :**

Selon l'évaluation des besoins identifiés, un accompagnement social est proposé. Le travailleur social conseille, oriente, accompagne et aide les personnes âgées et leurs familles connaissant des difficultés sociales. L'accompagnement porte notamment sur :

- le projet de vie de la personne,
- l'accès aux droits,
- l'accompagnement budgétaire,
- l'accompagnement sur les questions d'hébergement et de logement,
- l'information et l'accompagnement pour la mise en place des mesures de protection,
- l'orientation vers des structures d'hébergement pour personnes âgées lorsque le maintien à domicile n'est plus possible,
- le soutien dans les démarches de santé,
- l'évaluation et la protection des situations de mise en danger de la personne.

Ces activités ont lieu majoritairement dans le cadre de visites à domicile.

Le travailleur social dans le cadre de l'accompagnement global APA, assure une coordination de l'accompagnement et de la situation à domicile.

### **Participation à l'activité générale du service :**

- Effectuer un renfort ponctuel nécessaire à la continuité du service sur l'ensemble des missions du service.
- Participer aux actions collectives mises en place pour répondre aux besoins du public, participer à la réflexion sur de nouvelles actions.
- Travailler en transversalité avec les autres services du CCAS, notamment avec les services de la direction action sociale gérontologique.
- Évaluer son activité et contribuer à la rédaction des rapports d'activité.
- Contribuer par sa connaissance des publics accompagnés à l'analyse des besoins sociaux.
- Participer à l'accueil, l'évaluation, l'orientation / traitement des demandes des habitants.
- Participer à la réflexion du service et de la Direction Action Sociale et Insertion sur les problématiques repérées.
- Participer à la professionnalisation des futurs travailleurs sociaux, par l'accueil de stagiaires

<b>Compétences</b>	
<b>Savoirs-faire</b>	<b>Connaissances</b>
Capacité d'évaluation, d'analyse et de synthèse dans une vision globale du soutien à domicile de la personne âgée et de son entourage. Capacité d'écoute et à susciter l'échange. Capacité à aller chercher l'information. Capacité d'organisation et de gestion du temps. Confidentialité – déontologie. Adaptabilité (institutions, usagers et publics, partenaires, évolutions du métier, capacité à intégrer le contexte local dans son travail). Empathie (éthique et non jugement) et juste distance professionnelle. Esprit d'initiative. Sens du travail en équipe et avec des partenaires pluridisciplinaires. Sens du service public.	Du public âgé, des problématiques du vieillissement à domicile, des différents acteurs intervenant auprès des personnes âgées Des outils de lutte et moyens de recours contre les différentes formes de précarité. Du cadre réglementaire et des dispositifs de l'action sociale et gérontologique. Des méthodes et outils d'évaluation.

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

<b>Conditions d'accès</b>	
Être titulaire du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social ou de Conseiller en ESF. Une expérience en accompagnement social individuel serait appréciée. Recrutement de contractuel sur la base de l'article L332-13 du CGFPT.	
<b>Conditions d'exercice particulières</b>	<b>Conditions de rémunération</b>
Organisation du travail dans le cadre du protocole de gestion du temps de travail applicable à Saint-Martin-d'Hères. Organisation des congés permettant la continuité du service public.	Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

<b>Avantages et participation de l'employeur</b>
<p><b>Sans condition d'ancienneté</b>            Plan de déplacement de l'administration : remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 96,36€/mois).            Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille            Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice</p> <p><b>Sous condition de 3 mois d'ancienneté :</b>            Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)            Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)</p>

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature (lettre motivation + CV obligatoire) à

Monsieur le Président du CCAS,  
34, avenue Benoît Frachon  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Ou par mail à l'adresse [ccas@saintmartindheres.fr](mailto:ccas@saintmartindheres.fr)

Les agents relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, intéressés par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature, **sous couvert de leur chef de service**, à Monsieur le Président du CCAS.

Axelle CHALAMET  
Directrice du CCAS



Pour le Président  
et par délégation  
Axelle CHALAMET  
Directrice du CCAS